



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Communauté de communes des Vallées
de la Tille et de l'IGNON

*Conseil communautaire
Séance du 10 février 2016*

SOMMAIRE

PREAMBULE

I – LE CONTEXTE DE PREPARATION DU BUDGET 2016

- Le contexte de la réforme territoriale : loi NOTRe
- Une croissance insuffisante
- Loi de finances 2016

II – SITUATION DES FINANCES DE LA COLLECTIVITE

Le Budget principal

- Les indicateurs budgétaires et financiers
- Structure et gestion de la dette

L'endettement tous budgets confondus

Les budgets annexes

Structure et évolution des effectifs

II – LES ORIENTATIONS 2016

Les grandes orientations

- Les dépenses d'investissement
- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement
- Les budgets annexes

ANNEXE

Plan pluriannuel des investissements

PREAMBULE

Depuis la loi du 6 février 1992, les collectivités territoriales de plus de 3 500 habitants doivent obligatoirement organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget primitif en application de l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales. Ce débat d'orientations budgétaires ne revêt pas un caractère décisionnel mais permet de fournir aux élus les éléments nécessaires pour appréhender le contexte budgétaire, la situation de la collectivité et sert de base aux échanges du conseil communautaire. Il n'est par conséquent pas soumis au vote de l'assemblée délibérante.

La loi NOTRe a modifié les articles du Code Général des Collectivités Territoriales consécutifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Désormais, le débat doit porter sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

I – LE CONTEXTE DE LA PREPARATION DU BUDGET 2016

La préparation du budget 2016 se situe dans un contexte législatif particulièrement difficile : finalisation de la réforme territoriale, orientations nouvelles en faveur de l'accompagnement du vieillissement de la population, dispositions du projet de loi de finances pour 2016.

Il se situe également dans un contexte budgétaire extrêmement tendu pour toutes les collectivités territoriales, contraintes à des baisses drastiques de leurs recettes versées par l'État et soumises à des pressions fortes sur leur niveau de dépenses.

Enfin, seul élément positif de l'environnement économique dégradé, les conditions de financement bancaire restent très attractives et contribuent ainsi à la maîtrise des charges financières

- **La loi NOTRe : 3^{ème} volet de la réforme territoriale**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République constitue le troisième volet de la réforme territoriale en cours.

Elle intervient après la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles et la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

La suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions

Le Département et la Région deviennent deux collectivités territoriales spécialisées ; la commune demeure l'unique échelon de collectivité à disposer de la clause de compétence générale.

Cette suppression entend poursuivre l'objectif de clarification dans la répartition des compétences entre les différents niveaux de collectivités mais les évolutions resteront complexes à gérer pour 2016.

La montée en puissance des intercommunalités

L'article 33 de la loi NOTRe relève le seuil minimal de la population des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre de 5 000 à 15 000 habitants. Des

adaptations sont possibles dans certains cas pour tenir compte de la spécificité des territoires sans que la population de ces établissements ne puisse être inférieure à 5 000 habitants.

La mise en œuvre de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) est prévue dans des délais très contraints.

Les nouveaux S.D.C.I. seront adoptés par le biais d'arrêtés préfectoraux et devront être publiés avant le 31 mars 2016. La phase de mise en œuvre des S.D.C.I. (création, fusion ou modification de périmètre d'E.P.C.I. à fiscalité propre – suppression de syndicats) débutera dès la publication du schéma et devra s'achever avant le 31 décembre 2016.

L'objectif de ces dispositions législatives est de parvenir à la couverture intégrale du territoire par des E.P.C.I. à fiscalité propre, tout en réduisant le nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes.

Le texte organise le transfert obligatoire à l'intercommunalité des compétences telles que la promotion du tourisme dont la création d'office du tourisme, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la collecte et le traitement des déchets ménagers et déchets assimilés, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.), l'assainissement et l'eau.

Compétences à venir des communautés de communes		
2017	2018	2020
Nouvelle compétence économique	GEMAPI	Eau
Déchets (collecte et traitement)	<i>Eau</i>	Assainissement
Aires d'accueil gens du voyage	<i>Assainissement</i>	
<i>Maisons de services au public</i>		

**compétences optionnelles*

La loi modifie la définition légale de la compétence « développement économique » en supprimant l'intérêt communautaire pour les actions de développement économique et les zones d'activité économique. Seul le « soutien aux activités commerciales » reste soumis à l'intérêt communautaire. La promotion du tourisme devient une composante de la compétence à part entière, avec la possibilité de créer un office de tourisme.

- **Une croissance encore insuffisante**

Selon les dernières prévisions du FMI la croissance devrait se consolider en 2016 à l'échelle mondiale, européenne et française.

Sur le plan international, après une année 2015 moins bonne que prévue, en particulier du fait du ralentissement de la croissance des Etats-Unis, la croissance devrait repartir à la hausse en 2016. Pour le FMI, elle serait portée avant tout par les « pays avancés », la croissance des pays émergents ayant tendance à ralentir, à cause notamment de la baisse des prix des produits de base et des difficultés économiques liées aux instabilités géopolitiques. Cette reprise de la croissance reste néanmoins fragile car des incertitudes existent quant à la situation économique de la Chine, depuis la publication, en août, de mauvais indicateurs.

En ce qui concerne la zone euro, la reprise est, selon le FMI, « plus ou moins en bonne voie ». Les prévisions de croissance ont été revues à la hausse, mais là encore, des incertitudes pèsent, liées notamment à la situation de la Grèce.

En France, la reprise reste faible, avec une croissance estimée par le FMI à 1.1 % pour 2015 et à 1.5 % en 2016. Mais la baisse des prix du pétrole, la dépréciation de l'euro et les taux d'intérêt bas doivent permettre, selon les hypothèses du Gouvernement, d'améliorer la consommation et les exportations, et donc de relancer les investissements des entreprises.

En ce qui concerne les marchés financiers, les taux d'intérêt continuent d'atteindre des niveaux historiquement bas. Par exemple, l'Euribor 3 mois, principal index européen, est négatif depuis le mois d'avril 2015. En effet, les banques centrales maintiennent leur politique monétaire très accommodante, dans l'attente d'une reprise certaine de la croissance. Ainsi, la FED, banque centrale américaine, après avoir annoncé en 2014 une remontée des taux directeurs vers la mi 2015 vient récemment de repousser une nouvelle fois cette décision, considérant que l'inflation restait trop faible et que le ralentissement de la croissance chinoise pourrait peser sur l'activité économique. De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE) a lancé depuis le début de l'année 2015 un programme d'achats massifs de dettes publique et privée, dans l'objectif de pousser les banques à prêter aux entreprises et aux particuliers pour relancer l'activité. Cette politique interventionniste, dans un premier temps envisagée jusqu'en septembre 2016, pourrait être reconduite si la situation économique ne s'améliore pas. Les taux des marchés financiers devraient donc rester bas en 2016.

- **La loi de finances 2016**

Poursuite de la baisse des concours de l'Etat

Le budget de l'État s'inscrit dans une démarche de redressement des comptes publics afin de réduire le déficit public. Les collectivités territoriales sont appelées à participer à un effort considérable à travers une diminution sans précédent des concours financiers qui leur sont versés.

Le pacte de « confiance et de responsabilité » entre l'État et les collectivités locales prend en compte la première baisse des dotations perçues par ces collectivités à hauteur de 1,5 Md€ en 2014.

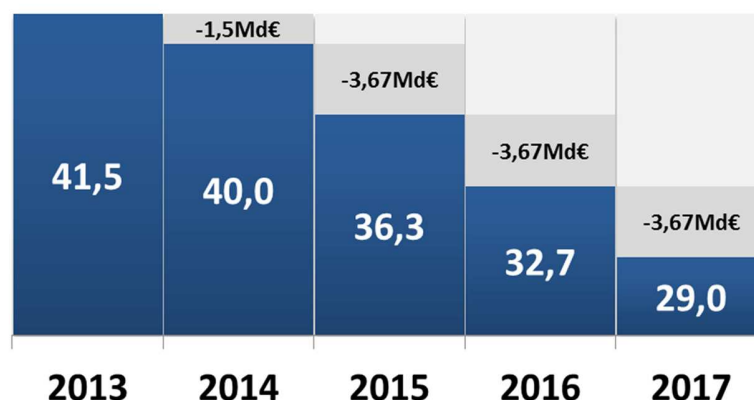
La loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 vient décliner le pacte de responsabilité et croissance en prévoyant la poursuite du redressement des comptes publics par une réduction des dépenses de l'État de 50 Md€ d'ici 2017 dont 11 Md€ supportés par les collectivités locales.

En 2015, les collectivités locales ont été amenées à participer au redressement des comptes publics à travers une réduction supplémentaire de 3,67 Md€.

L'effort supplémentaire de 3,67 Md€ supporté en 2016 pour chaque catégorie de collectivités sera proportionnel aux recettes réelles de fonctionnement, soit une diminution de 2,071 Md€ pour le bloc communal, 1,148 Md€ pour les Départements et 451 M€ pour les régions.

L'effort repose principalement sur le bloc communal (70 % pour les communes et 30 % pour les intercommunalités).

Baisse des dotations aux collectivités locales (en Md€)



Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Pour le bloc communal, cet effort s'accompagnera d'un renforcement substantiel de la péréquation. Ainsi, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) progressera de 220 M€ entre 2015 et 2016 pour arriver à 1 Md€ en 2016 soit une hausse de plus de 28 %.

Création d'un objectif indicatif d'évolution de la dépense publique

La loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 associe étroitement les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.

A cet effet, l'article 11 introduit un objectif indicatif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) exprimé en pourcentage d'évolution annuelle et à périmètre constant.

Cet objectif reste indicatif, aucune mesure coercitive n'ayant été mise en place.

Trajectoire initiale	2014	2015	2016	2017
Dépense publique locale	1.2 %	0.5 %	1.9 %	2.0 %
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	2.8 %	2.0 %	2.2 %	1.9 %

Trajectoire révisée pour 2016

Dépense publique locale : 1.2 %

Dont dépenses de fonctionnement : 1.6 %

Objectif ODEDEL par secteur en 2016

	Dépenses	Dépenses de fonct
Total collectivités territoriales et leurs établissements publics	1.2 %	1.6 %
Secteur communal	1.0 %	1.1 %
Dont communes	1.2 %	1.3 %
Dont EPCI	0.6 %	0.7 %
Départements	1.9 %	2.7 %
Régions	0.4 %	0.6 %

La réforme de la DGF

Il convient de souligner qu'initialement le Projet de Loi de Finances 2016 prévoyait une réforme totale de la DGF qui portait non seulement sur la dotation forfaitaire, principale dotation, mais aussi sur les autres composantes de la DGF que sont la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Les principales dispositions étaient les suivantes :

Pour les communes

Une dotation forfaitaire constituée de trois composantes

- 1 dotation socle, d'un même montant par habitant (75.72 €)
- 1 dotation de ruralité réservée aux communes dont la densité moyenne est inférieure à 75 % de la densité moyenne nationale (en moyenne 20€ par habitant)
- 1 dotation de centralité prenant en compte les charges liées à la centralité (15 à 45 € par habitant), indexée sur la population et la part de la commune à l'intérieur de la communauté comme cela est préconisé dans le rapport

Aux trois composantes venait s'ajouter une quatrième non systématique, la dotation de garantie.

Parallèlement à la réforme de la dotation forfaitaire était également prévue une refonte des dotations de péréquation.

Ainsi, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) devait être supprimée et redistribuée entre la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Concernant la DSU, 649 communes devaient continuer à en bénéficier contre 742 aujourd'hui.

Ainsi, pour les communes éligibles à la DSU, les montants de la DNP devaient y être intégrés.

Pour les EPCI

La dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation devaient être remplacées par : 3 composantes :

- 1 dotation d'intégration attribuée à tous les EPCI
Le montant est fonction du CIF et de la population. (montant moyen : 21 €/habitant)
- 1 dotation de péréquation attribuée aux EPCI dont le niveau du potentiel fiscal est inférieur à 1.5 fois le potentiel fiscal moyen de la catégorie.
Le montant alloué est fonction de la population DGF, de l'écart relatif de potentiel fiscal par habitant par rapport à 1.5 fois le potentiel de la catégorie et du CIF (montant moyen 49 €/habitant)
- 1 dotation de centralité attribuée à tous les EPCI à FPU
La part de la dotation de centralité revenant aux EPCI correspond à son CIF

Le gouvernement a annoncé le report de cette réforme au 1^{er} janvier 2017.

Fonds de compensation TVA

Elargissement de l'assiette des dépenses éligibles au FCTVA aux dépenses de fonctionnement des collectivités relatives à l'entretien des bâtiments et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016.

Création d'un fonds de soutien à l'investissement

Un fonds de soutien à l'investissement local est créé pour 2016. Il est doté d'1Md€ en autorisation d'engagement et réparti en 3 enveloppes :

- 500 millions d'euros pour les communes et EPCI distribués par les préfets sur des projets d'investissement (dont 150 M€ de crédits de paiement en 2016) :
 - De rénovation thermique, de transition énergétique et de développement des énergies renouvelables
 - De mise aux normes des équipements publics
 - De développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
 - De construction de logements
 - De réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population
- 300 millions d'euros distribués par les préfets pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à des unités urbaines de moins de 50 000 habitants et à leurs EPCI.
- 200 millions d'euros au titre du maintien de la DETR à son niveau de 2015.


II – SITUATION DES FINANCES DE LA COLLECTIVITE

Les tensions budgétaires qui affectent la collectivité sont fortes et se sont accentuées notamment depuis 2014 avec les pertes de recettes liées à la baisse des dotations de l'Etat, la diminution des concours financiers des autres niveaux institutionnels, les impacts budgétaires des transferts de charges et les nouvelles mesures législatives imposées par l'Etat.

Le budget 2015 établi avec encore plus de rigueur et la recherche d'économies ont permis de contenir au maximum les dépenses. La situation à la fin de l'exercice est moins préoccupante concernant le budget principal mais reste précaire.

LE BUDGET PRINCIPAL

Evolution des indicateurs budgétaires et financiers

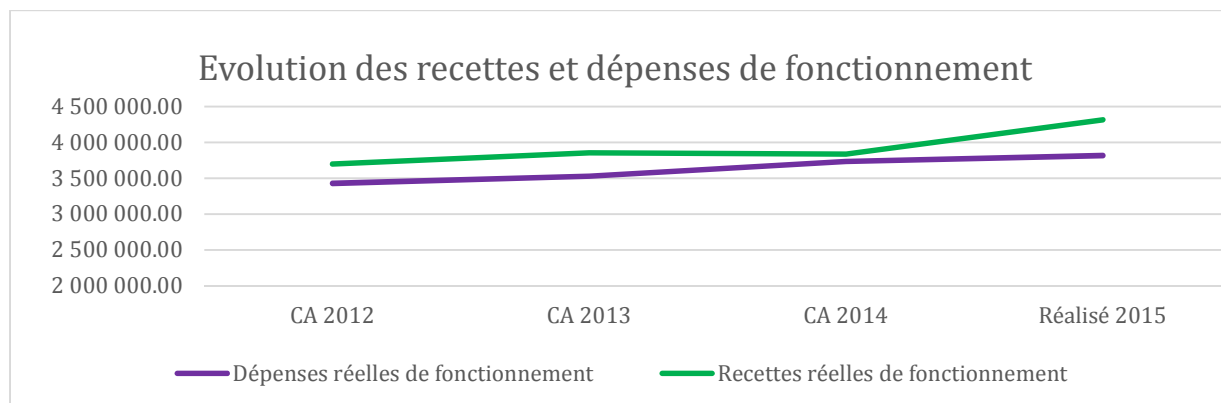
		CA 2012	CA 2013	CA 2014	Réalisé 2015	Evolution 2014/2015 en %
Dépenses réelles de fonctionnement		3 430 033.79	3 530 659.31	3 733 463.07	3 815 909.46	2.21
Chap: 011	Charges à caractère général	466 628.94	478 877.95	507 281.40	473 237.77	- 6.71
Chap: 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 408 275.24	1 484 274.03	1 602 589.05	1 714 056.24	6.96
Chap: 014	Atténuations de produits	129 289.00	129 923.00	135 272.00	133 601.00	- 1.24
Chap: 65	Autres charges de gestion courante	1 374 914.36	1 383 840.39	1 432 911.52	1 431 228.85	- 0.12
Chap: 66	Charges financières	50 794.47	53 247.03	46 271.47	43 473.93	- 6.05
Chap: 67	Charges exceptionnelles	131.78	496.91	9 137.63	20 311.67	122.29
Chap: 022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes réelles de fonctionnement		3 698 690.87	3 854 543.71	3 838 497.01	4 316 340.06	12.45
Chap: 013	Atténuation de charges	5 926.42	7 936.56	27 492.17	38 896.56	41.48
Chap: 70	Produits des services, du domaine et vente	676 165.90	690 458.46	695 098.08	863 297.88	24.20
Chap: 73	Impôts et taxes	2 241 079.00	2 326 427.00	2 336 279.00	2 603 340.00	11.43
Chap: 74	Dotations, subventions et participations	731 393.15	775 257.61	732 462.94	738 229.71	0.79
Chap: 75	Autres produits de gestion courante	33 291.00	37 360.00	38 759.50	36 122.55	- 6.80
Chap: 76	Produits financiers	46.98	27.90	37.26	18.60	- 50.08
Chap: 77	Produits exceptionnels	10 788.42	17 076.18	8 368.06	36 434.76	335.40
Dépenses de gestion		3 379 239.32	3 477 412.28	3 687 191.60	3 772 435.53	2.31
Epargne Brute		268 657.08	323 884.40	105 033.94	500 430.60	376.45
Remboursement du capital de la dette		138 355.62	155 003.73	106 826.00	93 870.90	- 12.13
Epargne nette		130 301.46	168 880.67	- 1 792.06	406 559.70	

L'étude de la section de fonctionnement permet d'observer l'activité de la collectivité et ses marges de manœuvre nécessaires pour investir.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation progressive atteignant en 2015 un montant de 3 815 909.46 €. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement a été contenue à 2.21 % entre 2014 et 2015 contre 5.51 % entre 2013 et 2014. Il est important de rapprocher l'évolution de ces charges et la dynamique des recettes de fonctionnement, qui n'évoluent pas toujours aussi vite que les dépenses.

Sur les cinq dernières années budgétaires, les recettes affichaient toujours une légère augmentation à l'exception de l'exercice 2014 qui a vu les recettes de fonctionnement diminuer de 0.73 %.

Mais l'exercice 2015, comparé à celui de 2014, a permis une croissance des recettes de 12.5 %. Malgré une baisse de la dotation d'intercommunalité de 90 000 €, on peut constater une augmentation des recettes de fonctionnement de 160 000 € comparées aux prévisions budgétaires 2015.



L'épargne nette, ou CAF nette, donne le montant restant à la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement après remboursement du capital des emprunts. **Elle est de 406 559 € en 2015 alors qu'elle était négative en 2014.**

Mais la situation reste préoccupante pour les années à venir, avec la poursuite de la baisse des dotations et les compétences nouvelles dévolues aux communautés de communes.

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF), découlant du rapport entre la fiscalité perçue par l'EPCI et le montant total de la fiscalité perçue sur son territoire, a progressé en passant en 2015 de 0.318258 à 0.320267. Pour comparaison, le CIF moyen de la catégorie est de 0.317873 en 2015.

Structure et gestion de la dette

L'année 2015 se termine sur un encours de la dette de 1 054 778.11 € pour le budget principal. Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute. Ainsi au vu des résultats 2015, celle-ci s'éteindrait en moins de 3 années (2.11).

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

On constate que la dette tend à s'éteindre progressivement et pèse 3.19 % sur les ressources (recettes réelles de fonctionnement).

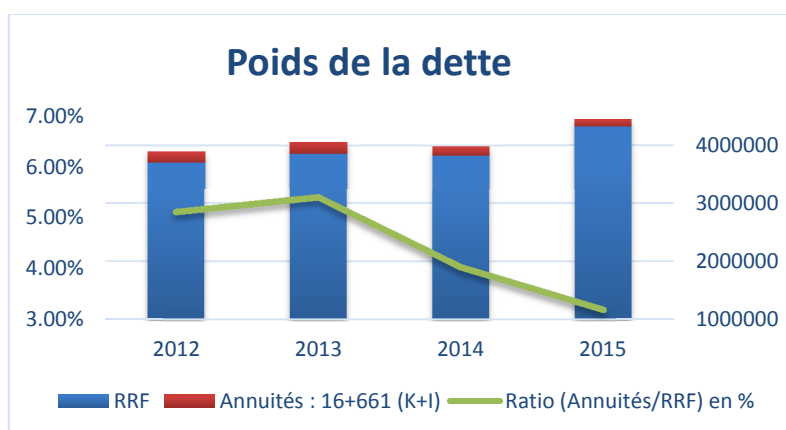


Tableau emprunts tous budgets

OBJET	organisme	taux %	Durée en années	capital emprunté	capital restant dû 31/12/2015	dernière échéance
Vestiaires réveil	Crédit agricole	3.54	12	125 000	24 617.22	2017
Enfance jeunesse	CAF	0	8	10 000	3 750.00	2018
Invest divers 2004	Caisse Epargne	3.32	15	140 000	43 816.52	2019
Voie gemeaux marcilly	Banque Populaire	3.31	15	168 000	64 276.18	2020
Investissements 2007	Crédit agricole	4.79	15	170 000	90 917.55	2022
Travaux voirie 2013	Banque Populaire	2.86	10	50 000	41 106.30	2023
Tx route camp américain	Banque Populaire	3.05	15	85 000	65 935.92	2026
Voie Marsannay Savigny	Banque Populaire	4.38	15	200 000	160 000.04	2027
Construction SMA	Caisse Epargne	5.04	20	290 000	218 806.48	2028
Travaux des Halles	Caisse Epargne	5.04	20	215 000	162 218.56	2028
Travaux Ecole de Musique	Banque Populaire	2.90	15	80 000	69 333.34	2028
Hangar Aérodrome	Banque Postale	1.31	15	110 000	110 000.00	2030
Total Budget Principal				1 643 000	1 054 778.11	
ZA Seuil de Bourgogne	Dexia	5.02	20	1 200 000	904 962.08	2028
Achat terrains ZAE	Caisse Epargne	3.47	15	500 000	442 160.23	2028
Total budget ZA				1 700 000	1 347 122.31	
Travaux Trésorerie	Crédit Mutuel	4.05	15	125 000	40 904.49	2019
Total budget Trésorerie				125 000	40 904.49	
TOTAL GENERAL				3 468 000	2 442 804.91	

La situation des budgets annexes

BUDGET PRINCIPAL		Résultats			prévisionnels
SECTION	DEPENSES	RECETTES	exercice 2015	Reports 2014	2015
FONCTIONNEMENT	3 915 595.36	4 321 780.25	406 184.89	156 372.23	562 557.12
INVESTISSEMENT	500 662.77	487 420.59	-13 242.18	-97 425.62	-110 667.80
S/TOTAL	4 416 258.13	4 809 200.84	392 942.71	58 946.61	451 889.32
RESTES A REALISER	7 200.00	0.00	-7 200.00		-7 200.00
TOTAL	4 423 458.13	4 809 200.84	385 742.71	58 946.61	444 689.32
BA SPANC					
SECTION					
FONCTIONNEMENT	20 282.90	15 957.00	-4 325.90	-12 149.43	-16 475.33
INVESTISSEMENT	59 592.00	59 592.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	79 874.90	75 549.00	-4 325.90	-12 149.43	-16 475.33
BA TRESORERIE					
SECTION					
FONCTIONNEMENT	6 432.36	13 725.00	7 292.64	3 951.18	11 243.82
INVESTISSEMENT	18 822.23	8 890.64	-9 931.59	-4 700.13	-14 631.72
TOTAL	25 254.59	22 615.64	-2 638.95	-748.95	-3 387.90
BA PASBT					
SECTION					
FONCTIONNEMENT	163 532.29	163 532.29	0.00	0.00	0.00
INVESTISSEMENT	173 986.95	0.00	-173 986.95	-155 782.71	-329 769.66
TOTAL	337 519.24	163 532.29	-173 986.95	-155 782.71	-329 769.66
BA ECOLE DE MUSIQUE					
SECTION					
FONCTIONNEMENT	264 579.69	254 009.95	-10 569.74	15 933.30	5 363.56
INVESTISSEMENT	0.00	1 381.04	1 381.04	-436.04	945.00
TOTAL	264 579.69	255 390.99	-9 188.70	15 497.26	6 308.56
BA OFFICE DE TOURISME					
SECTION					
FONCTIONNEMENT	93 587.56	86 935.44	-6 652.12	12 101.23	5 449.11
INVESTISSEMENT	403.98	1 561.94	1 157.96	1 694.86	2 852.82
TOTAL	93 991.54	88 497.38	-5 494.16	13 796.09	8 301.93
RESULTAT GLOBAL			190 108.05		109 666.92

L'excédent global prévisionnel, tous budgets confondus, est de 109 666 € en tenant compte des restes à réaliser de 2015.

Cet excédent global a progressé puisqu'il était de 22 120 € à la fin de l'exercice précédent.

Structure et évolution des effectifs

A effectif constant, la masse salariale devrait légèrement progresser du fait des augmentations et des obligations règlementaires (hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2016, augmentation des cotisations patronales, avancement d'échelon...)

Effectifs au 31.12.2015								
Statut	Total	Total ETP	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
			Effectif	ETP	Effectif	ETP	Effectif	ETP
Titulaires	30	27.12	4	3.69	6	6	20	17.43
CDI	15	7.70					15	7.70
CDD	9	5.73			2	2	7	3.73
Occasionnels	25	5.16					25	5.16
	79	45.71	4	3.69	8	8	67	34.02

*ETP = équivalent temps plein

Une réflexion autour de l'externalisation de la gestion des ressources humaines sur les petits contrats périscolaires, les contrats de remplacement et les contrats des animateurs occasionnels durant les vacances scolaires va être engagée. Cette solution pourrait être retenue si le coût de revient est inférieur ou égal à la gestion interne.

Il est envisagé de rationaliser au maximum la présence d'animateurs en face à face pédagogique pour coller au plus près des besoins, tout en respectant les règles de sécurité et en conservant un service de qualité.

Ecole de musique

La recherche d'économies sur la masse salariale doit également s'effectuer au sein des budgets annexes.

Pour ce faire, une étude est actuellement menée afin de réorganiser les cours d'instruments d'une façon différente.

Effectifs Ecole de musique au 31.12.2015		
Statut	Catégorie B	
	Effectif	ETP
Titulaires	6	3.25
CDI	4	1.24
CDD	8	1.62
RA	2	0.32
	20	6.43

III – PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2016

LES GRANDES ORIENTATIONS

Au vu du bilan constaté précédemment, l'objectif du budget 2016 sera la maîtrise des dépenses de fonctionnement voire la réduction sur certaines catégories de dépenses, la priorité restant le maintien autant que possible des activités et des services en direction de la population notamment dans les domaines de l'action sociale et de l'enseignement culturel.

Le périmètre de la ZAC a été réduit de 116 hectares à 30 hectares. Malgré tout, l'aménagement des 30 hectares du parc d'activités du Seuil de Bourgogne ne sera pas engagé. Il conviendra de réfléchir à la destination de ces terrains que possède la collectivité.

Le projet Eolien entre Tille et Venelle a fait l'objet d'un recours devant le tribunal par la commune de Foncegrive. Le projet est donc retardé de quelques années et les recettes fiscales envisagées vont encore se faire attendre.

Le passage en FPU dès le 1^{er} janvier 2016 va permettre dans un premier temps d'améliorer les recettes fiscales et de minimiser la baisse des dotations de l'Etat. Il s'agira dans un second temps de travailler à la mise en œuvre d'un pacte fiscal et financier avec toutes les communes membres afin de tirer un maximum de bénéfices de ce changement de fiscalité.

En effet, le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) et le coefficient de Mutualisation (CIM) qui devrait s'adjoindre au CIF vont avoir un impact sur le calcul des dotations de l'ensemble intercommunal. Le CIF devrait continuer à progresser en 2016 du fait de l'augmentation des taux d'imposition de la Covati en 2015 mais il est minoré par l'augmentation des taux d'imposition de certaines communes du territoire sur la même année. Il faut mettre en place une stratégie financière.

Des études seront à mener au cours de cette année notamment concernant les compétences obligatoires que les intercommunalités vont devoir exercer et qui vont s'échelonner entre 2017 et 2020.

Le schéma de coopération actuellement en cours va également amener à des réflexions et études approfondies en termes d'élargissement de périmètre avec toutes les questions que cela pose mais également en termes de développement et/ou de prises de certaines compétences exercées actuellement par les communes.

A l'étude également, la prise de la compétence scolaire qui amènerait une simplification dans la gestion administrative, financière, dans la gestion de personnel et dans la relation aux communes membres. Elle permettrait d'harmoniser le fonctionnement et les coûts sur le territoire.

Le schéma de mutualisation des services approuvé en décembre 2015 devra être complété et approfondi dès le premier semestre.

Les premières réflexions ont conduit à proposer principalement des groupements d'achats divers et des mutualisations de personnel.

Différentes autres formes de mutualisation pourraient être mises en œuvre et il conviendra d'engager une large concertation avec les communes membres afin de déterminer de nouveaux axes de travail et arriver à une démarche de mutualisation pertinente.

Les dépenses d'investissement

Une part du budget reste consacrée à l'investissement qui contribue à soutenir les entreprises, mais les dépenses d'investissement se voient limitées pour tenir compte des contraintes budgétaires.

Voirie et infrastructures

La commission a proposé de programmer les travaux de la rue Anatole France en concertation avec la commune d'Is-sur-Tille qui participera à l'aménagement des abords par le biais d'un fonds de concours.

La première estimation des travaux est de 190 637.50 € HT. Une subvention du Conseil Départemental sur le programme de soutien à la voirie est envisagée à hauteur de 30 000 €. Sur la base des données précédentes, la commune d'Is-sur-Tille verserait un fonds de concours de 80 000 € et le montant restant à la charge de la Covati serait de l'ordre de 92 500 € bureau d'étude compris.

Une étude de portabilité de la voirie est nécessaire afin de permettre d'affiner l'estimation, le montant est de 3 018 € TTC

Aérodrome

Mise en conformité obligatoire des cuves de carburant. L'estimation est de 35 000 € TTC

Stade du réveil

Remplacement d'un pare ballon. Dépense estimée à 8 000 € TTC

Construction d'un centre de Loisirs à Is-sur-Tille

Honoraires du programmiste : 6 000 € (*reste à réaliser de 2015*)

Les études démarreront en 2016, une avance d'un montant de 45 000 € HT sera versée à la SPL.

Ce montant inclut :

- Les études préliminaires (topo, géotechniques)
- Le recrutement du maître d'œuvre et le début des études de conception
- Le recrutement concernant les prestations intellectuelles
- Le bouclage du plan de financement

Il faut ajouter à ce montant : 10 000€ HT d'honoraires SPL

Matériels divers

Divers matériels pédagogiques enfance jeunesse : 2 400 € TTC

Matériel informatique :

- Equipement des sites périscolaires totalement dépourvus : 4 800 € TTC
- Renouvellement de 2 ordinateurs : 2 000€ TTC

Maison de la petite enfance

Local de rangement de matériel extérieur : 1500 € (pose comprise)

Communication

Panneaux communication signalétique stade du réveil et travaux de voirie : 1 800 € TTC

A prévoir également la création d'un nouveau site internet (dépense non estimée à ce jour)

Matériel communautaire et divers

Acquisition d'une remorque porte barrières : 2 160 € TTC

Acquisition d'un véhicule électrique : 20 000€ TTC avec une subvention de 12 500€

Les dépenses d'investissement seront arbitrées en fonction du montant dégagé par la section de fonctionnement notamment.

Les investissements envisagés sur les années à venir

Un plan pluriannuel d'investissement est annexé au présent document

Les dépenses de fonctionnement

Continuité des actions suivantes :

- Marché de transport à la demande qui se termine fin 2016
- Semaine bleue
- Travaux d'entretien sur les voies communautaires afin de les préserver du mieux possible
- Contrôles et/ou entretiens règlementaires sur les matériels et équipements
- Actions dans le domaine de la prévention des risques professionnels suite à la réalisation du document unique. Cela nécessitera des petits travaux ou l'acquisition de petits matériels dans presque tous les bâtiments utilisés par la Covati.

Administration générale

Mise en place du pacte fiscal et financier

Développement économique

Poursuite de la convention de partenariat privilégié conclue avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or pour un accompagnement de la Covati dans le développement économique du territoire. Le montant de la prestation est de 10 000 € HT /an sur trois ans.

Enfance jeunesse

Gestion des Accueils périscolaires (NAP comprises) et extrascolaires, après un an de recul, en étudiant des pistes d'économie en termes de ressources humaines.

Réduction du nombre de séjours hiver – été, le fort partenariat privé permet de minimiser le reste à charge.

Il est prévu que la formation continue des animateurs soit équivalente à l'an dernier, sur d'autres thématiques notamment liées à la communication.

Prévision d'une révision des tarifs périscolaires et extrascolaires (non revus depuis 2011).

Le niveau du financement du Contrat Enfance Jeunesse se maintient, les financements d'état sur des projets de fonctionnement se raréfient et sont soumis à des conditions de réalisation drastiques.

L'excellente gestion de la SMA couplée à une fréquentation importante permet de réduire la subvention de fonctionnement à la Fédération ADMR de 25 000 euros.

La Société SEB revoit sa participation à la baisse d'une place à la SMA soit 4 300 euros.

Autres actions sociales

Portage de Repas à domicile

Réflexions autour d'une modification du système de livraison ou de production des repas afin d'éviter des délais d'attente trop longs pour les nouveaux bénéficiaires et redevenir réactifs. Il faut pouvoir livrer autant de repas par personne et par semaine que de besoins (augmenter la quantité de repas livrés par personne et par semaine pour les bénéficiaires le souhaitant). Etude d'une externalisation partielle ou complète du service ou d'une partie du service, l'objectif étant de ne pas faire augmenter le prix du repas pour les bénéficiaires ni la participation globale de la Covati.

Analyse des Besoins Sociaux

L'analyse en cours se poursuit, le montant total de la prestation entre 7 000 et 8 000 € sera à régler sur 2016

Autres

Suppression de la subvention de fonctionnement à l'Association locale ADMR qui a été dissoute (3 000 euros en 2015).

Versement d'une subvention de 11 000€ à Escal21.

Le poste de l'animatrice que l'on fait travailler sur des actions sociales de notre champ de compétence (familles – seniors – CLAS, animations intergénérationnelles dans les communes...) sera budgété sur l'année complète. (Pour info : 1 an de salaire = 30 000 euros.)

Les Recettes de fonctionnement

Le budget sera donc établi dans un souci de recherche d'économie, en contenant au maximum les dépenses de fonctionnement, des choix seront faits en matière d'investissement afin de limiter la hausse de la pression fiscale des ménages et des entreprises. Les bases devraient augmenter de l'ordre de 1%.

Le passage en FPU, compte tenu des compétences actuellement exercées par la Covati, permettra de percevoir de la DGF bonifiée.

LES BUDGETS ANNEXES

Office de tourisme

Investissement :

Acquisition d'un ordinateur de bureau pour l'accueil

Fonctionnement :

Organisation d'un marché gourmand à Pichanges en même temps que l'inauguration du chemin du Bué.

Mise en place d'une marche pédestre

Reconduction de la fête de la truffe

Il est prévu d'instaurer une taxe de séjour sur le territoire

Ecole de musique :

Il est préconisé de maintenir l'activité de l'école à budget constant,

Poursuite des projets « musiques actuelles » et « cirque ». La convention d'objectifs de l'école, signée avec le Conseil Départemental dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques, a été renouvelée pour la période 2013 – 2016 avec maintien de la subvention à hauteur de 42 122 €.

Immeuble Trésorerie :

Le déficit lié aux travaux d'aménagement de l'entrée du bâtiment pour lesquels aucun emprunt n'a été contracté sera résorbé au fil du temps, ce budget étant excédentaire avant la réalisation des travaux.

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Les tarifs des contrôles des ANC ont été revus à la hausse et ajustés suivant les coûts réels de fonctionnement en 2015. Le nombre de contrôles réalisés et refacturés permettra de résorber petit à petit le déficit afin de revenir à un budget équilibré (sans subvention du budget principal).

Seuil de Bourgogne – Til-Châtel

L'année 2016 sera consacrée à la commercialisation des terrains de la zone en un seul bloc afin d'éteindre la dette. La collectivité a fait un choix financier et portera son attention sur les autres zones d'activités du territoire, notamment au travers du partenariat avec la CCI et des axes de développement qui vont se dégager dans le domaine du développement économique.

ANNEXE

**Prévisions des investissements sur 4 ans
(en crédits de paiements)**

BUDGET PRINCIPAL	R à R 2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Travaux de voirie - voies communautaires		245 300	128 400	128 400	128 400	630 500
Construction d'un centre de loisirs	7200	66 000	756 000	729 600	2 160	1 560 960
Travaux Aérodrome :		35 000	6 000			41 000
<i>Mise aux normes des cuves</i>		35 000				35 000
<i>Travaux portes hangar</i>			6 000			6 000
Travaux stade du Réveil :		7 500	30 000			37 500
<i>Remplacement d'1 pare-ballon</i>		7 500				7 500
<i>Drainage du terrain de football</i>			30 000			30 000
Plateau d'athlétisme :				80 000		80 000
<i>construction de vestiaires</i>				80 000		80 000
Acquisition d'un véhicule électrique		20 000				20 000
Matériels divers :		14 660	4 000	4 000	4 000	26 660
<i>Matériel pédagogique</i>		2 400	2 000	2 000	2 000	8 400
<i>Matériel informatique</i>		6 800	2 000	2 000	2 000	12 800
<i>Matériel communautaire</i>		2 160				2 160
<i>Panneaux communication</i>		1 800				1 800
<i>Local de rangement</i>		1 500				1 500
TOTAUX Budget principal	7 200	388 460	924 400	942 000	134 560	2 396 620
BA OFFICE DE TOURISME						
Matériel informatique		1 400				1 400
TOTAUX BA Office de Tourisme		1 400				1 400

coût et faisabilité ?